

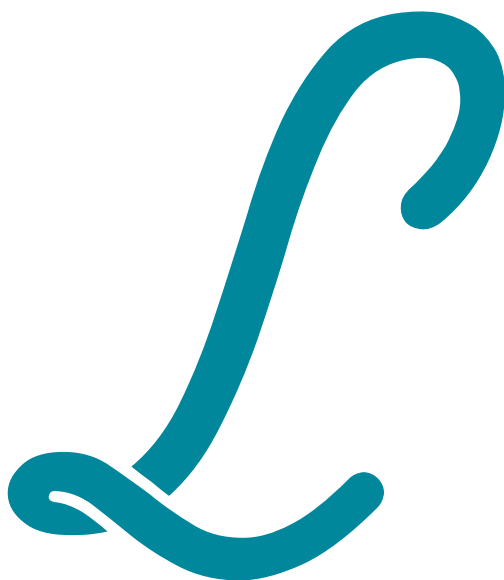
Laurent Favre

CONSEILLER D'ÉTAT | DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT DU CANTON DE NEUCHÂTEL

« C'est le bon moment pour demander un soutien à la rénovation énergétique »

Cinq ans après son entrée en vigueur, la Loi neuchâteloise sur l'énergie devrait prochainement faire l'objet d'adaptations. Est-ce le moment de se lancer dans une rénovation énergétique ? Le point avec Laurent Favre, conseiller d'État en charge de la politique énergétique cantonale.

Propos recueillis par **ÉLODIE MAÎTRE-ARNAUD** • Photographies **MURIEL ANTILLE**



La Suisse vise la neutralité carbone en 2050. Pour y parvenir, il faudra réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre, encore largement liées à l'utilisation des énergies fossiles. Et le bâti pèse dans la balance avec près d'un quart du total des émissions de CO₂ en 2023 pour la Suisse, juste derrière les transports. Les principaux leviers d'action sont toutefois connus : réduire les besoins énergétiques grâce à une meilleure isolation des bâtiments et remplacer les systèmes de chauffage fossiles. Le défi n'en demeure pas moins de taille. À l'échelle du pays, environ 1 % du parc immobilier est rénové chaque année, un rythme encore insuffisant. Dans ce contexte, le canton de Neuchâtel fait plutôt figure de bon élève. Les demandes de subventions accordées dans le cadre du Programme Bâtiments ont ainsi augmenté de 49 % entre 2020 et 2025.

Entrée en vigueur en 2021, la nouvelle Loi neuchâteloise sur l'énergie s'inscrit dans cette logique. Elle est aujourd'hui en cours d'adaptation afin de s'aligner sur les nouvelles recommandations du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) 2025, qui sert de cadre commun en matière d'énergie. Explications de Laurent Favre, conseiller d'État.

go2050 En 2021, la Loi neuchâteloise sur l'énergie était considérée comme l'une des plus ambitieuses de Suisse. Cinq ans plus tard, le rythme de la transformation du parc immobilier est-il assez soutenu pour atteindre les objectifs du canton ?

Laurent Favre Le Programme Bâtiments donne une première indication de la dynamique en cours : les demandes de subventions ont augmenté de 49 % entre 2020 et 2025. Le caractère ambitieux de la loi reposait notamment sur l'accélération du remplacement des chauffages dans les bâtiments d'habitation. Et le rythme est conforme à nos attentes, avec environ 1000 remplacements de chaudières par année, tous bâtiments confondus. Dans 93 % des habitations comptant jusqu'à trois appartements, les systèmes sont remplacés par une solution renouvelable ou par un raccordement à un réseau de chauffage à distance. En parallèle, l'isolation de l'enveloppe reste la priorité, l'objectif étant de réduire les besoins énergétiques avant d'intervenir sur les systèmes de chauffage. Il n'existe toutefois pas d'obligation en la matière ; le canton mise sur des incitations financières pour orienter les décisions, avec un bonus pour l'efficacité de l'enveloppe qui s'ajoute à la subvention pour l'isolation thermique d'élé-

ments de construction. Soit, dans certains cas, des aides presque doublées, ce qui est vraiment intéressant pour les propriétaires. L'isolation thermique concentre aujourd'hui près de 58 % des dépenses du Programme Bâtiments, signe que les propriétaires s'en saisissent de plus en plus.

Le canton mise fortement sur les réseaux de chauffage à distance pour décarboner la production de chaleur. Pour les propriétaires, vaut-il mieux attendre de pouvoir s'y raccorder ou entreprendre dès maintenant le remplacement des systèmes de chauffage ?

Le développement des réseaux de chauffage à distance constitue effectivement un axe majeur de la stratégie de décarbonation des bâtiments dans le canton de Neuchâtel. Pour les propriétaires, la première étape consiste à se renseigner auprès des porteurs de projets afin de connaître

« L'isolation thermique concentre aujourd'hui près de 58 % des dépenses du Programme Bâtiments, signe que les propriétaires s'en saisissent de plus en plus. »



les zones desservies, le calendrier de déploiement et les conditions de raccordement. Les énergéticiens mettent à disposition des cartes interactives permettant de vérifier si un réseau passe à proximité d'un bâtiment et à quel horizon il pourrait être disponible. Cette information doit ensuite être mise en perspective avec la situation propre du bâtiment, notamment l'âge de la chaudière existante. Il est en effet important d'anticiper ; les décisions sont trop souvent prises dans l'urgence, quand la chaudière tombe en panne. Il est donc recommandé d'évaluer en amont les différentes options, en prenant aussi en compte les coûts de raccordement, qui peuvent varier fortement selon la distance entre l'habitation et le réseau. Dans la logique de « la bonne énergie au bon endroit », si un réseau est disponible ou prévu à court terme, il est alors pertinent d'envisager de s'y raccorder. Au-delà de l'aspect énergétique, le chauffage à distance présente d'autres avantages pour les propriétaires : il supprime les contraintes liées à l'approvisionnement en combustible, libère de l'espace en permettant d'éviter les installations individuelles et ne nécessite pas de remplacement du système après vingt à vingt-cinq ans, contrairement à une autre production de chaleur.

Quelles exigences s'appliquent aujourd'hui en cas de remplacement d'une installation de chauffage ?

En principe, le remplacement d'une chaudière dans un bâtiment d'habitation doit se faire au profit d'une solution fonctionnant avec des énergies renouvelables, pour autant que cela soit techniquement possible et économiquement supportable. Si ce n'est pas le cas, le recours à une solution basée sur une énergie fossile reste autorisé, mais sous conditions : il faut soit intégrer au moins 20 % d'énergie renouvelable, soit réduire d'au moins 20 % les besoins thermiques, soit démontrer une performance énergétique globale suffisante via un CECB, soit répondre aux exigences d'un label comme Minergie. Pour accompagner les propriétaires dans leurs choix de chauffage, le programme « Chauffez renouvelable » de SuisseÉnergie propose un conseil gratuit et indépendant permettant d'évaluer les différentes options et de les orienter vers la solution renouvelable la mieux adaptée à leur bâtiment.

« Le photovoltaïque est une solution bien acceptée, dont la rentabilité est réelle, en particulier lorsque l'autoconsommation est optimisée. »

Les chauffages électriques doivent disparaître d'ici quatre ans dans le canton. Cet objectif est-il réaliste ?

Neuchâtel compte seulement 3 % de chauffages électriques, ce qui est peu par rapport à d'autres cantons. Grâce aux subventions du Programme d'impulsion de la Confédération, qui a commencé début 2025 et qui soutient généreusement le remplacement des chauffages électriques, nous espérons que l'objectif sera atteint. Nous avons aussi intensifié la communication autour de ce sujet, avec des courriers ciblés aux propriétaires et aux professionnels. Il s'agit à présent de convaincre les plus réticents que le moment est bien choisi – entre subventions attractives, déductions fiscales et assainissement obligatoire d'ici à 2030 – pour faire le pas de l'assainissement.

Le canton prépare une adaptation de la Loi sur l'énergie pour tenir compte des nouvelles recommandations du MoPEC 2025. Se dirige-t-on vers un renforcement des obligations pour les propriétaires ?

Pourraient-ils notamment être obligés d'installer des panneaux solaires sur leur toit en cas de rénovation ?

Des évolutions sont effectivement envisagées pour intégrer les recommandations du dernier Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC). Concernant le photovoltaïque, il est prévu que l'installation de panneaux solaires puisse devenir obligatoire lors d'une rénovation importante de la toiture. Cette piste a fait l'objet d'une consultation auprès des acteurs concernés l'année passée et a été globalement bien accueillie. Il faut dire que le photovoltaïque est aujourd'hui une solution bien acceptée, dont

« La rentabilité d'une rénovation ne se lit pas uniquement sous l'angle financier ; elle se mesure aussi en qualité de vie, grâce à un meilleur confort. »

la rentabilité est réelle, en particulier lorsque l'autoconsommation est optimisée. En ce sens, une nouvelle subvention cantonale, distincte du Programme Bâtiments, a été lancée le 1^{er} mars pour encourager l'installation de batteries de stockage domestique.

Dans le cadre de l'adaptation de la loi, la notion d'énergie grise devrait également être introduite. Qu'est-ce que cela va changer concrètement ?

L'objectif est d'intégrer l'énergie grise dans les exigences de performance énergétique applicables aux nouvelles constructions et à certaines rénovations lourdes assimilées à du neuf. (*L'énergie grise désigne l'ensemble de l'énergie nécessaire à la fabrication, au transport, à la mise en œuvre, à l'entretien et à la fin de vie des matériaux et des bâtiments, ndlr.*) Cette évolution s'inscrit dans un cadre fédéral récent, qui demande aux cantons de prendre en compte l'énergie grise et de fixer un maximum à ne pas dépasser. Dans un premier temps, l'approche restera incitative pour les propriétaires, l'idée étant avant tout de sensibiliser les acteurs du secteur de la construction et d'intégrer progressivement cette dimension dans les projets.

Avec la hausse des prix de l'énergie ces dernières années, les rénovations énergétiques sont-elles devenues plus rentables pour les propriétaires ?

Même si les rénovations énergétiques demeurent souvent des projets coûteux, elles permettent de réduire les besoins énergétiques à long terme et donc de faire des économies financières quand les prix de l'énergie s'envolent. Cela vaut pour les chauffages fonctionnant aux énergies fossiles – mazout et gaz – et pour les chauffages électriques. Les subventions actuelles rendent ces investissements d'autant plus intéressants. Et puis la rentabilité d'une rénovation ne se lit pas uniquement sous l'angle financier ; elle se mesure aussi en qualité de vie, grâce à un meilleur confort.

Aujourd'hui, le canton subventionne les rénovations énergétiques. Mais on ne sait pas de quoi demain sera fait... Les propriétaires prennent-ils un risque à attendre ?

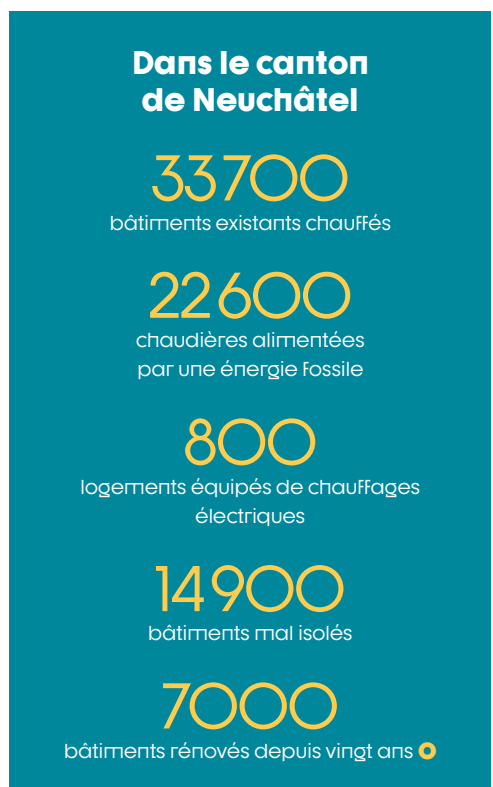




IMAGE D'ILLUSTRATION CHOISIE PAR LA RÉDACTION

Le financement du Programme Bâtiments actuel est assuré pour 2026 et 2027. Et, selon les décisions récentes du Parlement fédéral, suite au travail de conviction des cantons sur le programme d'allègement budgétaire, le Programme devrait dès 2028 disposer pratiquement des mêmes montants de la part de la Confédération. Nous pensons dans tous les cas que c'est le bon moment pour demander un soutien à la rénovation, d'autant qu'un projet qui répond aux exigences reçoit une promesse de subventions valable deux ans. Cela laisse donc encore une marge de manœuvre aux propriétaires pour planifier et réaliser les travaux.

La suppression annoncée de la valeur locative va modifier la déductibilité fiscale des travaux, et certains experts recommandent d'anticiper les rénovations...

La suppression de la déductibilité des travaux est effectivement décidée au niveau fédéral, avec une entrée en vigueur au plus tôt en 2028. Dans son programme de législature 2026-2029, le Conseil d'État neuchâtelois a annoncé vouloir maintenir la déductibilité fiscale des investissements dans l'assainissement énergétique, ce qui est une bonne nouvelle pour les propriétaires. Cette volonté doit toutefois encore être confirmée par le Grand Conseil.

Si les projets de rénovation se multiplient, le canton disposera-t-il de suffisamment de main-d'œuvre qualifiée pour y répondre ?

C'est clairement un point d'attention, et pas seulement au niveau de notre canton ; la problématique a été identifiée au niveau suisse aussi. En collaboration avec les centres de formation, le canton participe à des forums destinés aux jeunes et soutient certaines formations continues, notamment pour les installateurs et les professionnels du secteur. Le renouvellement générationnel dans les métiers du bâtiment est aussi un enjeu important pour accompagner la transition.

La complexité des démarches ou l'incohérence de certaines prescriptions peut décourager les propriétaires. Que fait le canton pour faciliter les choses ?

« Seul un équilibre entre obligations et encouragements peut nous faire avancer et réussir la transition énergétique. »

Malgré nos efforts de simplification, il est vrai que les démarches sont parfois complexes. Pour ce qui est des demandes d'autorisation, le site guide-permis-construire.ne.ch a justement été mis en place pour guider les propriétaires et les professionnels qui les accompagnent. En ce qui concerne les demandes de subventions, il est normal que certaines garanties de qualité soient exigées pour un projet, quand on sait qu'il peut être encouragé à hauteur de plusieurs dizaines de milliers de francs d'aides publiques. Le Service de l'énergie (SENE) est évidemment à l'écoute des préoccupations des propriétaires et s'efforce, dans la mesure du possible, de simplifier les démarches. Le canton a par ailleurs lancé en 2025 le programme Réno-NE pour faciliter la rénovation énergétique des bâtiments à haute valeur patrimoniale situés au cœur des localités. Ce programme doit permettre une dynamisation de la rénovation de ces bâtiments énergivores, mais aussi le renforcement de l'attractivité résidentielle des centres-villes.

Les obligations se renforcent progressivement. Vous attendez-vous à une opposition des propriétaires si la réglementation va encore plus loin ?

Le système actuel a démontré son efficacité. Il repose sur trois piliers : les prescriptions légales, des subventions ciblées et les incitations fiscales. Je suis convaincu que seul un équilibre entre obligations et encouragements peut nous faire avancer et réussir la transition énergétique. Celle-ci

Pour vous aider

Subventions dans le cadre du Programme Bâtiments



Subventions liées à l'énergie



Guide des permis de construire



L'expert CECB accrédité

Pour être informés sur l'efficacité énergétique de leur bien, les propriétaires peuvent recourir à un expert CECB, spécialisé dans les domaines de l'analyse énergétique et du conseil à la rénovation énergétique de bâtiments. Cet expert pourra en outre les conseiller, notamment sur les étapes de rénovation et sur l'obtention de subventions.

La liste officielle des experts CECB en scannant le code QR ci-contre.



Le conseiller incitatif

« Chauffez renouvelable »

Financée par l'Office fédéral de l'énergie, la prestation de conseil incitatif « Chauffez renouvelable » est proposée gratuitement aux propriétaires. Elle permet de bénéficier de l'expertise d'un spécialiste agréé sur le remplacement d'un système de chauffage fossile ou électrique par une installation recourant à une énergie renouvelable.

Infos, conditions et liste des conseillers agréés en scannant le code QR ci-contre. ○



est ambitieuse dans ses objectifs climatiques et indispensable au vu du défi d'approvisionnement énergétique du pays, notamment dans la situation géopolitique que nous connaissons depuis 2022. ○